

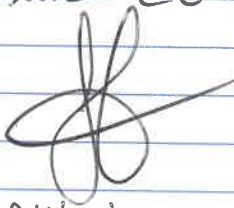
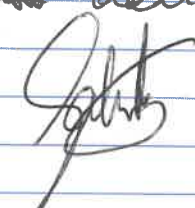
81^v fare COSTEDOAT DIU FABienne
demeurant à Ispède pour Artège Béarn
concerne les parcelles AB 534 et
AB 769
possède 1 cu depuis le 21/10/12025
4 lots de 1500 m².
souhaite que ces parcelles restent constructibles



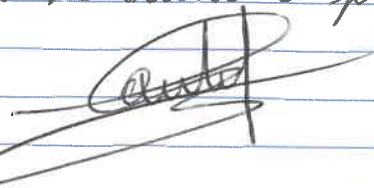
M. DE FIGUEIREDO Alex 131 rue du p.c du midi
ARTIX
achète terrain D76A 654 partiellement constructible

M. GALINAITIS Benoit & Sylvain, Commune d'Orthez
Parcelles Ai 136 et Ai 139

Souhaitent le maintien de leur constructibilité
(Nous possédons un CU ~~no~~ délivré le 4/3/2024)

JEAN-LUC et PHILIPPE GANTET, demeurant
respectivement à Coaraze et Maslacq
concerne la commune d'Getz pour la parcelle BX 162
actuellement classée en Z.N. Nous souhaiterions que celle-ci
devienne constructible (eau et électricité à proximité).

Philippe GANTET concernant la commune de MASLACQ pour les
parcelles AP 265 AP 59 AD 344, actuellement classées en ZAU
Souhaite le maintien en zone constructible pour un projet
d'action sociale.